



Madame, Monsieur,

Suite à un souci technique, ce mail d'informations n'a pas pu vous être transmis en date du 8 avril 2024 comme prévu, veuillez nous excuser pour ce désagrément.

Pour tous problèmes liés aux inscriptions, merci de nous contacter.

La Direction Enfance-Education vous informe que les inscriptions aux « **Mercredis** » des mois de **Mai, Juin et Juillet 2024**, ouvriront sur le Portail famille le :

Lundi 15 avril 2024 à 9h00

Voici un rappel des différentes étapes pour les réserver :

Si votre enfant **est déjà inscrit** à l'activité « **Mercredis 2023-2024** »

- Cliquez sur « **J'ajoute mes réservations** »
- Cliquez sur « **Modifier** » (sur la ligne de l'activité des Mercredis)
- Sélectionnez les dates souhaitées dans le calendrier puis cliquez sur « **Enregistrer et Terminer** »

ATTENTION : Le calendrier des « **Mercredis** » étant sur trois mois (Mai, Juin et Juillet), pensez à cliquer sur la flèche verte pour accéder aux mois suivants (en haut à droite de votre écran).

- Réglez le panier en ligne (les inscriptions seront prises en compte **une fois le paiement effectué**).

Si votre enfant **n'est pas inscrit** à l'activité « **Mercredis 2023-2024** »

- Cliquez sur « **J'inscris mon enfant** »
- Sélectionnez l'accueil de loisirs souhaité (dans la liste des accueils de loisirs proposés).
- Cochez la case « **Inscrire** » pour l'activité « **Mercredis 2023-2024** » et cliquez sur « **Etape suivante** »
- Sélectionnez les dates souhaitées dans le calendrier puis cliquez sur « **Enregistrer et Terminer** »

ATTENTION : Le calendrier des « **Mercredis** » étant sur trois mois (Mai, Juin et Juillet), pensez à cliquer sur la flèche verte pour accéder aux mois suivants (en haut à droite de votre écran).

- Réglez le panier en ligne (les inscriptions seront prises en compte **une fois le paiement effectué**).

INSCRIPTIONS

Inscriptions possibles **jusqu'au mercredi précédant** (sous réserve de places disponibles restantes au moment de l'inscription).

ANNULATIONS

RAPPEL : vous ne pouvez pas annuler les inscriptions depuis votre espace personnel.

Les annulations pourront être prises en compte et recreditées sur votre espace personnel uniquement **sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant** ou **arrêt de travail d'un des deux parents**.

Le justificatif médical devra être remis à l'accueil de loisirs **sous 5 jours maximum**.

Vous souhaitant bonne réception,

Bien cordialement.

La Direction Enfance-Education